

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°220107-07

Séance du 7 janvier 2022

POINT 5 –CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC L'IRT JULES VERNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation,

VU les statuts de Nantes Université, notamment les articles 41 et 42 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 33

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la convention d'association avec l'IRT Jules Verne, telle qu'annexée.

À Nantes, le 7 janvier 2022

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT

Extrait transmis au recteur de région académique chancelier des universités le :

10 JAN. 2022

Affiché le : **11 JAN. 2022**

CONVENTION D'ASSOCIATION**NANTES UNIVERSITE – IRT Jules Verne****Entre****Nantes Université**

Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel expérimental,
Sise 1 quai de Tourville, B.P. 13522, 44035 NANTES cedex 1
n° SIRET 130 029 747 00016, CODE APE 8542 Z
représenté par sa Présidente, Carine BERNAULT

D'une part,

et**L'Institut de Recherche Technologique Jules Verne (IRT Jules Verne)**

Fondation de Coopération Scientifique (FCS),
Sis au Technocampus Composites, Chemin du Chaffault, 44340 BOUGUENAIIS,
n° SIRET 750 801 771 000 15, CODE APE 7490 B,
représentée par son Directeur Général, Stéphane CASSEREAU

D'autre part,

Vu

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L. 718-16 et D. 718-5 ;
- Le décret n° 2021-1290 du 1er octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts

PREAMBULE

Convaincus de la nécessité d'unir leurs forces pour mieux relever ensemble les défis du monde contemporain, l'université de Nantes, l'école centrale de Nantes, le centre hospitalier universitaire (CHU) de Nantes, l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN), l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSA Nantes) et l'institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne s'allient pour créer un nouvel établissement : Nantes Université.

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial appuyé sur son territoire et écosystème local et résolument ouvert sur l'Europe et sur le monde. Nantes Université renforce les axes d'excellence de la recherche nantaise, notamment pour penser et construire la santé et l'industrie du futur. Elle développe de nouvelles thématiques et met le progrès scientifique et l'innovation au service de ses étudiants et de la société.

L'IRT Jules Verne est un institut de recherche technologique sur l'usine du futur, domaine clé de l'industrie du futur, dont la vocation est de renforcer la compétitivité de l'usine France. Sa mission est d'accélérer l'innovation et son transfert vers les usines. Il a pour ambition de devenir un institut de référence sur l'usine du futur et de contribuer à faire de la région un territoire de référence sur l'industrie du futur. Piloté par l'industrie, il associe étroitement la recherche académique à sa stratégie, ses projets et sa gouvernance.

L'association Nantes Université – IRT Jules Verne vise à renforcer l'axe industrie du futur du site Nantais. Elle permet de couvrir un large spectre de la recherche amont à la recherche appliquée en associant des compétences scientifiques pluridisciplinaires et des plateformes technologiques. Cette association permettra d'accélérer les transferts technologiques vers les entreprises et ainsi de répondre aux grandes transformations industrielles à venir. Il s'agit tout particulièrement d'adresser le continuum recherche-innovation, de promouvoir la dynamique de recherche partenariale et de répondre aux grands enjeux technologiques et humains au cœur de l'industrie de demain.

Compte tenu de la spécificité de l'IRT Jules Verne, l'institut constitue un point d'appui important de Nantes Université pour développer ses liens avec le monde économique sur cet axe industrie du futur.

ARTICLE 1 – OBJET ET PRINCIPES GENERAUX

Cette convention d'association traduit la volonté des deux parties de renforcer leurs liens pour d'une part accélérer leur propre développement et d'autre part mettre en œuvre le projet d'ensemble porté par Nantes Université, en s'appuyant sur la complémentarité de leur mission. Cette coopération renforcée portera sur les domaines suivants :

- La recherche et l'innovation sur l'industrie du futur, notamment la recherche technologique
- Le transfert technologique et le soutien aux entreprises
- Le lien formation / entreprise sur l'industrie du futur
- La mobilité de leurs personnels
- Les locaux, la gestion des plateformes et des équipements dédiés à la recherche technologique

La convention a pour objectifs prioritaires de :

- Accélérer le développement de la recherche technologique sur l'industrie du futur par une coopération renforcée et le soutien mutuel à l'autre partie ;
- Renforcer le continuum recherche fondamentale, recherche technologique, transfert et soutien aux entreprises, en s'appuyant sur la complémentarité entre les 2 parties
- Développer une stratégie concertée en matière de transfert et de valorisation,
- Assurer un développement concerté à l'international, notamment en matière de recherche partenariale,
- Renforcer le lien formation / entreprises, notamment dans le cadre du doctorat

- Gérer de manière concertée les ressources humaines, les locaux, les plateformes et les équipements dédiés à la recherche partenariale sur l'industrie du futur

Le conseil d'administration de Nantes Université, après avis du directoire, débat et approuve la présente convention d'association.

Le conseil d'administration de l'IRT Jules Verne approuve la présente convention d'association.

ARTICLE 2 - GOUVERNANCE

2.1 Représentation croisée dans les instances des établissements

Le directeur de l'IRT Jules Verne est membre du directoire de Nantes Université dont la mission principale est d'élaborer la stratégie commune aux membres de l'établissement.

L'IRT Jules Verne désigne un représentant au conseil d'administration de Nantes Université, parmi les personnalités extérieures avec voix délibérative.

Le président de Nantes Université siège au conseil d'administration de l'IRT Jules Verne.

2.2 Pilotage de la convention d'association

Constitution d'un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an pour fixer les priorités et les objectifs communs, suivre la déclinaison et la mise en œuvre de la convention d'association. Le comité de pilotage est constitué de membres des équipes de direction de Nantes Université, Centrale Nantes et IRT Jules Verne.

La convention d'association fait l'objet de déclinaisons annuelles présentées pour avis au directoire et approuvées aux conseils d'administration de Nantes Université et de l'IRT Jules Verne.

ARTICLE 3 - RECHERCHE ET INNOVATION

Nantes Université et l'IRT Jules Verne coordonnent leurs politiques de développement dans le domaine de la recherche et de l'innovation sur l'industrie du futur, en s'appuyant sur la complémentarité de leur mission, afin de :

- renforcer le continuum depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation et au transfert vers l'industrie
- renforcer le développement des 2 parties en matière de recherche technologique
- faire du site nantais une référence sur la recherche technologique

Ces collaborations trouveront également des applications dans le domaine de la santé du futur.

Ils s'attacheront à :

- Renforcer leur coopération en matière de recherche technologique: articulation des politiques de développement, montage de projets en commun, soutien mutuel et accompagnement des projets de l'autre partie, etc... En particulier :
 - o Nantes Université facilitera l'accès de l'IRT
 - à ses expertises scientifiques et aux résultats de sa recherche amont

- à ses activités nécessitant une expertise technologique complémentaire et/ou industrielle forte
- L'IRT facilitera l'accès de Nantes Université
 - A ses expertises technologiques et à son analyse des besoins industriels
 - à ses activités nécessitant une expertise scientifique forte
- Promouvoir une politique de recherche globale du fondamental à l'applicatif sur l'ensemble du continuum des TRL
- Coopérer pour monter des projets dans le cadre de l'ISITE, du Programme d'Investissement d'Avenir, des programmes Européens, et autres dispositifs du territoire
- Faciliter et renforcer les collaborations entre les équipes des laboratoires académiques et équipes de recherche technologique de l'IRT
- Structurer la recherche technologique du site sur l'industrie du futur et à la faire rayonner au plan national et international
- Développer les collaborations avec les autres pôles de recherche technologique sur l'industrie du futur, au plan national et international,

Ils travailleront à structuration d'un Innovation Center, associant les acteurs de l'écosystème et à l'élaboration de sa feuille de route, à la mise en place d'un Hub formation continue, aux montages de chaires industrielles et de laboratoires conjoints avec des partenaires du monde socio-économique.

ARTICLE 4 – FORMATION

Dans le cadre de la présente convention, l'IRT s'engage à soutenir Nantes Université en matière de formation, principalement sur le lien formation / entreprises.

Dans ce cadre, les deux établissements s'engagent à coopérer pour faire émerger au niveau du site un pôle de formation de référence au plan national et international sur l'industrie du futur, mettant l'accent sur la force du lien formation /entreprises.

Ils s'attacheront à collaborer pour :

- Développer une vision prospective sur les métiers et compétences dans le domaine de l'industrie du futur
- Développer l'attractivité de l'industrie du futur pour les étudiants et les jeunes
- Soutenir le développement des formations en alternance sur l'industrie du futur
- Développer le réseau des entreprises partenaires de Nantes Université en matière de formation
- Renforcer les liens formations entreprises dans les cursus: stages, visites, conférences industrielles, formations et conférences par les experts de l'IRT, ...
- Promouvoir le doctorat auprès des entreprises et favoriser l'employabilité des docteurs
- Elargir l'accès des plateformes de recherche de l'IRT aux étudiants et aux formations de Nantes Université
- Faire émerger au niveau du site un pôle de formation de référence au plan national et international sur l'industrie du futur

ARTICLE 5 - RESSOURCES

5.1) La gestion concertée des personnels de recherche

Compte tenu de leur mission respective, l'IRT Jules Verne et Nantes Université disposent de personnels de recherche aux profils différents :

- Des personnels de recherche majoritairement à profil technologique et à expérience industrielle à l'IRT
- Des personnels de recherche majoritairement à profil scientifique et à forte expérience académique au sein de Nantes Université

L'IRT Jules Verne et Nantes Université s'engagent à développer des postes à temps partagé entre les 2 parties, ainsi qu'à promouvoir des parcours professionnels permettant des mobilités entre le milieu académique et le milieu industriel, pour soutenir le développement d'une politique de recherche intégrée du fondamental à l'applicatif.

Ils s'engagent notamment à :

- Promouvoir et assurer la diffusion des informations concernant les postes qui s'ouvrent et qui peuvent concourir à ces objectifs
- Adapter les règles de gestion des personnels, en tenant compte des contraintes et des spécificités de chaque institution, pour favoriser ces nouveaux parcours ou profils
- Accompagner le parcours professionnel des personnels qui s'engagent dans ce type de démarche

5.2) La gestion concertée des locaux et des plateformes dédiées à la recherche sur l'industrie du futur

Locaux

L'IRT Jules Verne est installé sur le Pôle industriel et d'innovation Jules Verne, près de l'aéroport de Nantes Atlantique, sur une zone industrielle qui est en voie de transformation en un campus de recherche, de formation et d'innovation dédié à l'industrie du futur.

Nantes Université est installé dans les locaux occupés préalablement par l'Université de Nantes (à Nantes, Saint-Nazaire et La Roche sur Yon) mais également sur les sites de l'École Centrale de Nantes, de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire et de l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes.

Les deux parties assureront une concertation au sujet de leurs locaux de sorte de :

- Conforter le développement des sites clés dédiés à l'industrie du futur
- De favoriser l'accès mutuel aux locaux de l'autre partie selon des modalités définies conjointement, de sorte de favoriser le travail collaboratif entre les équipes de Nantes Université et de l'IRT Jules Verne.

Nantes Universités et l'IRT Jules Verne engageront ensemble des discussions avec les collectivités pour faciliter les transports et échanges entre les sites de leurs implantations.

Equipements et plateformes

Pour assurer leurs activités de recherche, Nantes Université et l'IRT Jules Verne développent et mettent en place des équipements et des plateformes de recherche, qui représentent souvent des investissements lourds et qui nécessitent des moyens importants en fonctionnement. Compte tenu de leur missions respectives, ces équipements et plateformes sont généralement de nature différente et souvent complémentaires.

Les deux parties assureront une concertation au sujet de ces équipements et plateformes de sorte de :

- Assurer la complémentarité de leurs moyens
- Favoriser l'accès des moyens à l'autre partie selon des modalités définies conjointement
- Faire la promotion des moyens de l'autre partie et de l'ensemble des moyens du site, dans une logique d'offre globale

ARTICLE 6 – LITIGES

Nantes Université et l'IRT Jules Verne conviennent de tout mettre en œuvre pour régler à l'amiable les conflits liés à l'exécution de la présente convention.

A défaut d'accord à l'amiable, le litige sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS ULTERIEURES

Cette convention sera complétée par autant de conventions d'application que nécessaire qui permettront de définir les modalités plus précises des coopérations renforcées. Toute modification ultérieure des clauses contractuelles de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux établissements.

Fait à Nantes, en deux exemplaires originaux le,

Pour Nantes Université

Pour l'IRT Jules Verne

La Présidente

Le Directeur général